

Renvoi au comité de liquidation de l'adresse de l'agent national près le district de Marathon (Var) qui fait part des dons des citoyens et annonce la vente des biens d'émigrés, lors de la séance du 18 floréal an II (7 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de liquidation de l'adresse de l'agent national près le district de Marathon (Var) qui fait part des dons des citoyens et annonce la vente des biens d'émigrés, lors de la séance du 18 floréal an II (7 mai 1794). In: Tome XC - Du 14 floréal au 6 prairial An II (3 mai au 25 mai 1794) p. 116;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1972_num_90_1_26335_t1_0116_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

change les cyprès en lauriers;
Capet mort, vive les guerriers
qui fondèrent la République (bis).

3

Jadis la personne sacrée
de quelques brigands couronnés
ne pouvait être violée
par les mortels les plus osés (bis).
A présent le respect antique
n'est plus fait pour aucun humain.
Respect au peuple souverain
et amour de la République (bis).

4

A vous qui ignorez la fête
de Capet mort sur l'échafaud,
Rois, craignez qu'aussi votre tête
ne fasse en bref le même saut (bis)
Je te dis en bon politique,
chaque tyran aura son tour,
vous reconnaîtrez quelque jour,
malgré vous, notre République (bis).

5

Après Brutus, on vit renaître
à Rome, l'orgueil des Césars,
L'Anglais ne changea que de maître.
En préférant Cromwel aux Stuart (bis),
mais le Français plus énergique,
Abhorant jusqu'au nom de roy
ne suivra jamais d'autre loy
que celle de la République (bis).

6

Français, si vous voulez apprendre
l'horreur des rois à vos neveux,
Tous les ans montrez leur la cendre
du roy tyran de leurs ayeux (bis).
Qu'ils lisent sur le bois tragique
ces deux mots, en lettres de sang :
Mort au monstre, mort au brigand
qui trahira la République (bis).

La fête à laquelle ont assisté un grand nombre
d'habitans des campagnes voisines, s'est ter-
minée par des danses, dans le lieu consacré à
l'exercice du ci-devant culte catholique; elles
ont duré jusqu'à neuf heures-et-demie du soir,
et ont fini par les cris chéris des Français :
Vive la République, vive la Montagne.

RAYMOND (*présid.*), MAILLE.

16

L'agent national près le district de Marathon,
ci-devant Saint-Maximin, département du Var,
instruit la Convention nationale que le citoyen
Isoard vient de faire don à la République de la
liquidation de deux offices d'huissier; que la
Société populaire de Tourves fait don de
147 liv. pour les frais de la guerre, et de 4
paires de souliers.

Il annonce que dans les communes de
Tourves, de Rougiers, Provières, Seillons et
Brue, la vente des biens des émigrés s'y effec-

tue avec une rapidité et un prix qui prouvent
que les acquéreurs ne croient point aux re-
venans.

L'administration et les administrés de ce dis-
trict bénissent les travaux de la Convention, et
l'invitent à ne pas abandonner le timon de la
République tant qu'il existera des tyrans au
dehors et des traîtres au dedans.

Mention honorable, insertion au bulletin, et
renvoi au Comité de liquidation (1).

17

Les officiers municipaux de Saint-Médard-en-
Jâles (2), département du Bec-d'Ambès, font
passer à la Convention nationale le procès-
verbal d'une fête civique, qui a eu lieu le 10
germinal; les offrandes qui en ont été la suite
ont produit 4 397 liv. 5 s. qui ont été déposés
entre les mains du représentant du peuple à
Bordeaux.

Mention honorable, insertion au bulletin, et
renvoyé au Comité d'instruction publique (3).

18

La commune de Barcelonnette, département
des Basses-Alpes, félicite la Convention natio-
nale sur ses pénibles travaux, l'invite à de-
meurer à son poste, et demande la prorogation
de la mission du représentant du peuple Dher-
bez-Latour; elle déclare que la raison et la
philosophie ont pris la place du fanatisme.

Mention honorable, insertion au bulletin, et
renvoi au Comité de salut public (4).

[Barcelonnette, 11 germ. II] (5).

« Citoyens représentants,

Nous avons recueilli avec transport les doux
fruits de vos travaux immortels. La Consti-
tution nous en assure de plus grands encore.
Tous vos décrets, et notamment ceux du maxi-
mum et sur le mode de gouvernement révo-
lutionnaire, ont sauvé la République de tous les
malheurs qui la menaçaient; auteurs de tous
ces bienfaits, recevez les sentiments de notre
reconnaissance; nous ne pouvons mieux vous
en convaincre qu'en vous invitant à rester à
votre poste jusqu'à la paix. Tels sont nos vœux
les plus ardents. Depuis le 15 frimaire dernier
nous vous les avons fait connaître, et nous vous
les renouvelons; il n'est que votre permanence
qui puisse affermir les bases de la République,
détruire les projets des ennemis du dedans et
du dehors, et nous conduire à cette félicité par-
faite que vos veilles et vos soins s'empressent
de nous procurer.

(1) P.V., XXXVII, 40-41. Bⁱⁿ, 18 flor. (suppl^t) et 20 flor.

(2) Et non Saint-Médard-en-Dale, Bec d'Ambès maintenant Gironde.

(3) P.V., XXXVII, 41. Bⁱⁿ, 18 flor. (suppl^t) et 20 flor. J. GUILLAUME, *Procès-Verbaux du Comité d'instruction publique*, Tome IV, p. 611.

(4) P.V., XXXVII, 41.

(5) F^{nc} III (Basses-Alpes, 8).